

A l'heure actuelle, bien entendu, les prestations hebdomadaires moyennes représentent environ 30 p. 100 du salaire hebdomadaire moyen. Comment un particulier peut-il être consommateur et améliorer le bien-être économique de la collectivité dans une telle situation? C'est pourquoi, à mon avis, nous devrions examiner toute la question des taux variables.

Je ne prendrai pas plus de temps pour parler de ce crédit car essentiellement nous n'étudions pas la loi. Cependant, à mon avis, le fait que nous examinions ce crédit à la mi-mars et qu'il est possible que ce soit la dernière session de cette législature, impose une certaine obligation au gouvernement. Je crois que nous devons étudier le problème intégralement et de façon à donner confiance aux travailleurs et aux employeurs car, somme toute, ces deux groupes ont une responsabilité, à mon avis, et ils ont le droit de compter que le gouvernement assumera la sienne.

M. Robichaud: Avant que ce crédit soit adopté, le secrétaire parlementaire devrait, je pense, répondre aux questions qui lui ont été posées plus tôt par le député d'Essex-Est. Sauf erreur, il lui a demandé quel était le solde de la Caisse d'assurance-chômage à la fin de février.

L'hon. M. Chevrier: C'est moi qui ai posé cette question.

M. Robichaud: Je désire apporter une rectification. C'était l'honorable député de Laurier. En outre, je voudrais savoir combien de réclamants touchaient des prestations à la fin de février.

M. Thrasher: Monsieur le président, je me proposais de répondre à toutes les questions de l'honorable député, une fois ses observations terminées. A la fin de février, le solde de la caisse s'élevait à \$104,618,000. Toutefois, le nombre des réclamants en février n'est pas encore disponible.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que nous adoptions le crédit, monsieur le président, qu'il me soit permis de formuler une ou deux observations que je n'ai pas eu l'occasion de faire l'autre jour. J'ai dit alors que nous ne serions pas appelés à voter ces 25 millions de dollars si le gouvernement avait fait preuve du moindre sens des responsabilités, ou s'il s'était rendu compte un tant soit peu qu'un problème se posait. C'est avec un vif intérêt que j'ai écouté l'honorable député de Timmins défendre la thèse favorite de son parti, selon laquelle il n'y a pas de différence entre la façon dont le parti libéral a administré l'assurance-chômage au regard de la manière de procéder du parti tory, mais il n'y a guère

réussi, car il lui a fallu admettre que la caisse accusait un actif de 928 millions lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Il nous a dit qu'en février dernier il ne restait plus que 104 millions de dollars dans la caisse, ce qui, à mon sens, montre d'une façon éclatante qu'il y a eu une différence.

Je pense que l'honorable député de Peterborough, qui n'a pas tenté l'impossible parce qu'il n'est pas dépourvu de sagesse même s'il est jeune, a touché juste en disant que la présente loi n'avait pas pour objet de parer à une période prolongée de chômage chronique. Elle a plutôt été conçue pour une période de plein emploi et c'est ce qui a existé au Canada jusqu'en 1957.

J'estime qu'il serait peut-être utile de prouver que je ne fais pas de propagande libérale quand je dis que le plein emploi a existé jusqu'en 1957. J'ai ici le compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale qui s'est réunie le 25 novembre 1957. Le premier ministre a fait aux délégués un exposé de la situation du chômage au Canada. Rappelez-vous qu'il s'agissait d'un exposé officiel donné aux premiers ministres alors que le gouvernement était au pouvoir depuis cinq mois. Il n'avait plus d'excuse pour ne pas connaître les faits. Je sais que les membres du gouvernement prétendent—le ministre des Travaux publics qui veut toujours se rendre utile en Chambre en a parlé l'autre jour—que les libéraux savaient déjà en mars 1957 que le chômage serait très élevé mais ces brillants messieurs, qui occupaient les fauteuils ministériels depuis cinq mois, l'ignoraient. Ils n'étaient pas assez intelligents pour voir ce qui se passait.

Voici l'opinion officielle du premier ministre sur le chômage en novembre 1957, cinq mois après l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. Il a été consigné au hansard dans le passé mais il n'a rien perdu de son actualité parce qu'il montre pourquoi nous sommes aux prises avec ce problème actuellement. Il montre que le gouvernement a toujours refusé de prendre le problème au sérieux. Le premier ministre n'a pas fait aux premiers ministres provinciaux une déclaration improvisée. J'ai assisté à cette conférence comme observateur et je me souviens que le premier ministre lisait un texte qui avait évidemment été soigneusement rédigé d'avance et qui représentait son estimation du chômage en novembre 1957. Il a dit:

Un mot ou deux maintenant au sujet du chômage. Dans bien des pays du monde libre, le rythme de l'essor économique s'est ralenti cette année...

M. Pallett: S'agit-il de la conférence fédérale-provinciale?